

HUSSEREN-WESSERLING



Chères villageoises, chers villageois, fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de février / mars 2018.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour davantage de précisions.

*Nous profitons également de la présente pour vous souhaiter de **joyeuses Pâques** !*

LES BENEVOLES TOUJOURS À L'ŒUVRE

Décos de Pâques

C'est toujours avec un immense plaisir que nous découvrons le village richement décoré au fil des saisons... Les fêtes de Pâques sont annoncées par des personnages de couleurs très gaies que nous retrouvons disséminés dans notre village et à la mairie... Un atelier spécifique a été créé pour laisser place à l'inspiration de nos bénévoles.

Si vous souhaitez vous y joindre, un seul numéro : 03 89 39 10 00 !



Sentier du Bannwehr

Débroussailleuses et tronçonneuses résonnent du côté du sentier de la Vierge... Un groupe d'habitants bénévoles sont là aussi actifs pour dégager le sentier, afin de rendre la promenade plus agréable...

Un grand merci aux bénévoles qui se sont investis pour embellir notre cadre de vie !!!

PAVOISEMENT TIBETAIN

C'est au cours des années 1949/1950 que les troupes de l'armée chinoise envahirent le territoire tibétain et depuis trois générations, avec violence, la Chine tente d'anéantir la culture tibétaine.

Chaque année, les Tibétains commémorent le soulèvement populaire qui eut lieu à Lhassa le 10 mars 1959 et sa répression inconditionnelle.

Le gouvernement tibétain en exil, depuis son siège de Dharamsala, petite ville située au nord de l'Inde dans les contreforts de l'Himalaya, a développé, sous la conduite du Dalaï-Lama, **une résistance non violente à l'occupation chinoise**, résistance qui a donné naissance à un mouvement **pour la liberté du peuple tibétain**, étendu aujourd'hui à l'échelle mondiale.



Aussi chaque année, où qu'ils soient, les Tibétains commémorent le 10 mars, pour qu'eux-mêmes se souviennent et pour rappeler au monde que les Tibétains qui sont morts pour la cause de la liberté ne sont pas morts en vain, que leur mort est un sacrifice juste et noble, consenti pour que puisse renaître un Tibet libre et indépendant.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1^{er} mars, a décidé à l'unanimité de pavoiser la mairie aux couleurs du Tibet pour soutenir cette cause.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal a délibéré à bulletin secret le 1^{er} mars sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : 3 voix favorable, 3 voix favorable avec réserves et 6 défavorable. Suite à ce vote, un contact a été pris avec la Sous-préfecture ; il s'avère que faute de pouvoir dégager une majorité, ce point doit être repris dans un prochain conseil.

COMPTEUR LINKY

Le Conseil Municipal a, par délibération le 1^{er} mars (8 voix pour et 4 abstentions) interdit le remplacement des compteurs d'électricité existants par des compteurs communicants Linky.



Les principaux arguments ayant motivé cette décision sont :

- ↪ Un refus de la politique de remplacement des compteurs au coût le plus bas, faisant appel à de la main d'œuvre peu qualifiée et générant des problèmes de sécurité sur les installations et des dégradations d'équipements.
- ↪ Les problèmes de conception de l'appareil, réduisant considérablement sa durée de vie et générant à terme une grande quantité de déchets électroniques.
- ↪ L'évocation du principe de précaution : l'emploi du CPL génère un courant radiatif. Celui-ci est classé comme cancérigène possible par l'OMS (groupe 2B).
- ↪ La fragilité du compteur face aux risques de piratage et à l'emploi des données personnelles.

DENEIGEMENT

En cas de chutes de neige dans la nuit, l'équipe de déneigement se met à l'ouvrage dès 4 heures du matin.

Le fait de déneiger tôt le matin évite le tassement de la neige sur la route et réduit ainsi la formation de croûtes de glace, car ce sont elles qui sont le plus à craindre, surtout si le redoux se fait attendre. Nous avons connu cette saison plusieurs épisodes de neige et de verglas, et la réactivité de nos ouvriers communaux est à saluer, ainsi que la qualité de leur travail.



Ce service a un coût, un épisode comme nous en avons connu le 2 mars dernier nous contraint à employer du sel de déneigement dans certains secteurs du village, notamment en zone de dénivelé important ou en zone d'ombre permanente.



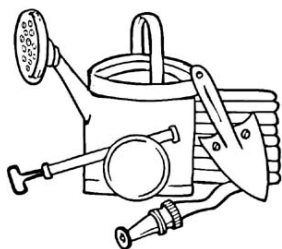
Rien qu'en sel, la facture s'élève à 820 € par jour de déneigement...

Mais c'est un faible coût en comparaison des dommages qui pourraient survenir en cas d'accident pour cause de verglas.

Sachons apprécier un tel confort !

RECHERCHE D'OUTILS DE JARDIN

Dans le cadre de son projet de jardin partagé dans notre village, le collectif "Art des possibles" recherche des outils de jardin.



Si vous avez des outils qui ne servent plus et si vous êtes disposés à vous en séparer, n'hésitez pas à contacter ces jardiniers très motivés au : 06 79 68 12 83 ou art.des.possibles@gmail.com

PLATE-FORME DE DECHETS VERTS

La plate-forme des déchets végétaux est à nouveau ouverte :

le lundi matin de 10h à 12h
le vendredi après-midi de 14h à 16h
le samedi matin de 9h à 12h

Il est demandé aux habitants de n'y déposer que les déchets autorisés : les branchages, le gazon et les feuilles mortes.

Sont interdits la dépose de verre, carrelage, plâtre, gravats, plastiques et ferrailles, bois de démolition pour lesquels des collectes spécifiques sont organisées.



Un non-respect de cette organisation présente un surcoût pour notre collectivité. Aussi, nous comptons sur le civisme de chacun.

COLLECTE DES DECHETS

D3E (Déchets Equipements Electriques et Electroniques) : appareils qui fonctionnent avec prise électrique, pile ou accumulateur...

↳ Le **SAMEDI 17 MARS** de 8 h 30 à 11 h 30 (à déposer rue des Fabriques)

METAUX : gouttières, tôles, tringles, cadres de vélo, brouettes sans pneus...

↳ Le **MERCREDI 14 MARS** (sortir les objets la veille)

RAPPEL : COLLECTE DES ORDURES RESIDUELLES LE VENDREDI

Des sacs bleus décorent nos rues dès le mardi soir parfois...

Inattention ? Incivilités ? Manque de respect de son voisinage ?

Faites passer le mot à vos voisins tête en l'air :

DEPUIS JANVIER 2018, le ramassage des poubelles c'est le :

VENDREDI MATIN

sortez les jeudi soir!!!



CREER, IMPLANTER ET DEVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

Le site www.entreprendre-en-alsace.com accompagne les entreprises dans leurs projets de création, d'implantation et de développement.

Il présente les services, les aménagements, l'immobilier d'entreprises disponibles sur le territoire : terrains industriels à vendre, terrains artisanaux à vendre, tertiaires, pépinières d'entreprises, bureaux, salles de formations et réunions, locaux et bâtiments aménagés ou à aménager ainsi que les aides aux entreprises.

Le site entreprendre-en-alsace.com c'est également :

www.entreprendre-vallee-saint-amarin.fr



VOUS AVEZ UN PROJET DE CREATION D'ENTREPRISES



Pour être conseillé sur un projet, une idée, sur les étapes de la création-reprise d'entreprises, sur les statuts juridiques (auto-entreprise, EURL, SARL, ...) et sur les aides à la création-reprise, le Pays Thur Doller offre un rendez-vous conseil généraliste gratuit en lien avec la CCI Alsace, la CMA Alsace, Pôle Emploi, l'ADIE, Initiative Sud Alsace, Alsace Active, Cooproduction.

Pour prendre un rendez-vous : economie@pays-thur-doller.fr - 03 89 35 70 96

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 5 janvier 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les chiffres de l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2018.
- Approuve le programme des travaux forêt 2018.
- Donne son accord pour l'état d'assiette 2019.
- Fixe les prix du bois d'affouage, de l'exploitation de fonds de coupe et de la carte de ramassage de bois mort et de circulation en forêt pour 2018.
- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes pour la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

En séance du 1^{er} mars 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance du Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie de la Communauté de Communes.
- Donne son avis sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Interdit le remplacement des compteurs d'électricité existants par des compteurs communicants Linky.